

GRÈCE

Procès de Takis Alexiou

Index AI : EUR 25/024/2005

ÉFAI

Lundi 5 décembre 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a écrit ce lundi 5 décembre 2005 au ministre grec de la Justice Anastasios Papaligouras pour lui faire part de sa préoccupation à propos de la peine de vingt-cinq mois d'emprisonnement prononcée il y a quelque mois à l'encontre de Takis Alexiou, universitaire, écrivain et artiste de renommée internationale. Takis Alexiou, qui est le fondateur du Comité grec Roumi et a présidé, de 1994 à 1996, la Société historique et philosophique panhellénique (PANIFE), a été condamné le 1^{er} juillet 2005 par le tribunal de première instance de Rhodes, alors que le procureur avait demandé l'acquittement. Takis Alexiou doit être entendu en appel mardi 6 décembre à Rhodes.

Takis Alexiou a été inculpé après qu'un habitant de Simi eut convoqué comme témoin Arsenios Vliagoftis, moine grec orthodoxe membre de la Commission ecclésiastique grecque contre les hérésies. Celle-ci considère le Comité grec Roumi comme une secte (le Comité grec Roumi apparaît sous le numéro 105 dans la liste établie par la Commission) et affirme que les « *hérésies* » que le Comité propage « *menacent de corrompre l'identité religieuse et nationale* [de la Grèce] ».

Le Comité grec Roumi étudie l'œuvre philosophique et poétique de Mevlana Djelaleddine Roumi. En 1989, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inclus les travaux de ce philosophe, poète et humaniste du 13^e siècle parmi les trésors littéraires qui constituent une partie de l'héritage culturel de l'humanité.

La condamnation en première instance de Takis Alexiou est contraire à l'article 13, alinéa 1 de la Constitution grecque, qui garantit la liberté de religion et d'expression ; elle bafoue également la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales que la Grèce a ratifiée en 1974.

Si la condamnation de Takis Alexiou est confirmée en appel et si cet homme est emprisonné, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et inconditionnelle. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>